

Thierry Julier
Président

Reçu le

13 JUL. 2018

Com. Com

Monsieur le Président
Communauté de communes des Cévennes au
Mont-Lozère
Route Nationale

48160 LE COLLET DE DEZE

Mende, le 4 juillet 2018

N/REF. : TJ/EF/MR/2018-00333
Dossier suivi par Mathieu RISSOAN,
Responsable Infrastructures, Territoires et Observatoire économique

Objet : *PLU commune Saint-Michel de Dèze / Avis de la CCI*

Monsieur le Président,

Dans une lettre du 18 avril dernier parvenue à la Chambre le 23 avril 2018, vous me faite parvenir le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Michel de Dèze, arrêté par la communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère qui a acquis cette compétence de par ses statuts, depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) intègre un paragraphe qui vise à inscrire le développement économique dans la dynamique intercommunale. La volonté de conforter et développer un pôle commerçant sur le village en travaillant à des synergies avec la commune voisine du Collet-de-Dèze est une excellente démarche prospective. Je note également le souhait d'accueillir de petites entreprises individuelles sur la commune : la CCI se tient naturellement à vos côtés pour vous accompagner dans cette politique de développement économique. Le pôle « Création » de la CCI de la Lozère plus particulièrement est en mesure d'accompagner les porteurs de projets pour leur proposer un parcours adapté facilitant la mise en place de leur projet.

J'ai également bien noté l'éventuelle relocalisation de l'épicerie à proximité de l'école et de nouveaux logements décrite dans le dossier d'Orientation d'Aménagement et de Programmation du PLU.

J'ai l'honneur de vous informer que j'émet un avis favorable au projet de PLU tel qu'arrêté par votre communauté de communes.

Demeurant naturellement à votre écoute,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Thierry JULIER

